



Procédure pour la garde d'un enfant

Par **caudalie77**, le **13/04/2009 à 18:01**

Bonjour, je suis maman d'un petit garçon de 2 mois. Son père est parti vivre à 600 km de chez moi lorsque j'étais enceinte de 3 mois. Nous n'avons jamais vécu ensemble. Nous avons jusqu'à présent réussi à rester en bon termes mais depuis quelques temps la situation se dégrade. Il veut que je vienne vivre dans la même ville que lui pour voir son fils. Je ne suis pas contre mais c'est une décision qui mérite réflexion. De plus il se comporte très mal avec moi, insulte, menace, il me rabaisse tout le temps. Il m'a même fait comprendre que si je ne venais pas il abandonnerait son fils, tout ça pour me faire culpabiliser et me rendre coupable. Je souhaite que la situation s'arrange, que nous trouvions un accord et que mon fils continue à voir son père mais bon... pour le moment je ne lui fais plus confiance. Il doit le prendre 2 semaines en juillet et j'ai peur qu'il ne me le ramène pas. Je souhaiterais officialiser les choses et passer devant le juge pour obtenir la garde de mon fils. Quels sont les démarches à faire?, dois-je avoir recours à un avocat?, combien de temps cela prend-il ?

merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **13/04/2009 à 18:28**

Bonsoir,

Est-ce que votre ami a reconnu votre fils ?

Si ce n'est pas le cas, il n'a aucun droit sur lui.

Si l'a reconnu, pour officialiser un droit de garde, de visite et d'hébergement et le montant d'une pension alimentaire, il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.

Ne lui donnez pas votre enfant sans l'accord du JAF.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage.